

Révision des limites des circonscriptions électorales—Loi

C'est ainsi qu'en période de refonte de la carte électorale, le nord-ouest de l'Ontario est durement frappé. Ainsi, lors du dernier redécoupage, auquel a d'ailleurs fait allusion le député de Cochrane-Supérieur (M. Penner), nous avons perdu un siège dans le nord de l'Ontario, notre représentation se retrouvant réduite. Bref, il y a de quoi se faire du souci. Je crois que parmi les régions canadiennes de cette envergure, seule la nôtre a perdu des sièges. Cette grande réorganisation des limites des circonscriptions a embrouillé les électeurs qui ne savaient plus où se rendre. De même, les députés ont eu du mal à s'acquitter de leurs tâches normales.

En général, on accepte maintenant cette réorganisation. Nous savions dès le départ qu'il faudrait se résoudre à certaines distorsions dans la représentation de façon à conserver 11 sièges pour le nord de l'Ontario. J'étais parfaitement conscient, représentant la circonscription du nord de l'Ontario qui a la plus grande superficie et également l'une de celles qui ont la moyenne d'habitants la plus élevée de cette région, que ce type d'expansion géographique ne me faliciterait pas la tâche. D'autres députés ont aussi accepté le fait qu'ils auraient peut-être à subir d'autres distorsions. L'on se montre réaliste à ce sujet dans le nord-ouest de l'Ontario. Si nous souhaitons continuer à être aussi présents que nous ne l'avons été jusqu'ici dans cette région, nous devons accepter ces distorsions et leurs conséquences.

• (1450)

En dernier lieu, je voulais faire valoir que l'un des facteurs qui a facilité aux habitants du nord de l'Ontario la tâche d'étudier ce remaniement est le fait que la Commission de notre province a publié les raisons justifiant ses décisions. La loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales oblige les commissions à publier dans leur rapport les raisons sur lesquelles elles fondent leurs décisions. Cette disposition a été adoptée par suite d'une initiative privée que le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) et moi-même avons eu l'honneur de parer, avec succès d'ailleurs.

C'est vraiment la première fois que lors d'un remaniement de la carte électorale, la Commission de l'Ontario a pris nos recommandations au sérieux. A la lecture de son rapport, l'on constate que, dans le cas de chaque région et de bon nombre des circonscriptions prises chacune séparément, les raisons motivant le choix des frontières électorales sont exposées et les décisions motivées.

Il m'a été donné d'examiner le travail accompli par les commissions d'autres provinces et, à vrai dire, j'ai trouvé qu'il était de qualité inégale, c'est le moins que l'on puisse en dire. Bon nombre d'entre elles ont fait le minimum nécessaire pour respecter la loi, ce qui m'incite à croire que les décisions qui ont été prises dans ces cas-là ont été arbitraires, illogiques et injustifiables puisque les commissions ne se sont pas donné la peine d'exposer les raisons à leurs décisions.

Je me rends compte que, et c'est tout à l'honneur de la Commission de l'Ontario, si les habitants du nord de la province ont acquiescé, généralement parlant, aux décisions de la Commission, c'est dû au fait que celle-ci s'est donné la peine d'exposer en détail dans son rapport les raisons qui les ont inspirées. Ainsi, lorsque nous avons voulu en appeler de certaines de ces

décisions, nous avons disposé de toutes les données dont nous avons eu besoin à cette fin. Nous avons pu de ce fait présenter des arguments sensés et mener avec la Commission des discussions logiques. Voilà pourquoi je tiens à féliciter la Commission de l'Ontario du travail qu'elle a effectué en général et je voudrais me joindre aux députés d'Algoma (M. Foster) et de Cochrane-Supérieur pour souscrire à l'ensemble des recommandations qu'elle a formulées à l'intention des habitants du nord de l'Ontario.

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur le Président, j'ai une question à poser à mon honorable ami de Kenora-Rainy River (M. Reid). Quand il a dit que les commissions antérieures ont pris des décisions arbitraires, je suppose qu'il faisait allusion au nord de l'Ontario, et non pas à l'ensemble de l'Ontario. Je tiens à ce qu'il sache que, si je reconnais également l'excellence de la Commission actuelle, il n'en demeure pas moins que l'on déplore vivement en certains milieux qu'elle ait divisé des circonscriptions comme Nepean-Carleton et modifié les limites d'autres circonscriptions, par exemple Lanark-Renfrew-Carleton. Ce sont des choses qui arrivent. Quoi qu'il en soit, je suppose que le député faisait allusion aux travaux de l'ancienne commission portant sur le nord de l'Ontario.

M. Reid (Kenora-Rainy River): Non, monsieur le Président. Je faisais allusion aux commissions chargées du remaniement de la carte électorale d'autres provinces et qui n'ont pas publié les motifs de leurs décisions. Je conviens avec le député que certaines décisions de la Commission sont mal reçues. C'est inévitable, et les commissaires n'ont pas le choix, compte tenu des migrations de population, de l'évolution démographique de certaines circonscriptions et des nouvelles relations qui se créent. Pour chacun de ces cas, au moins en ce qui a trait à l'Ontario, la Commission a clairement énoncé les principes qui ont guidé sa décision et a explicitement précisé les motifs d'un grand nombre des modifications apportées aux limites des circonscriptions.

Dans d'autres provinces que je ne nommerai pas, les commissions n'ont fourni aucune raison. Elles ont affirmé qu'il s'agissait simplement d'un principe général ou quoi encore. Je reproche à ces commissions d'avoir dérogé non seulement à la lettre de la loi mais aussi à son esprit. Je félicite la Commission de l'Ontario de l'exemple qu'elle donne aux autres.

M. Nickerson: Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député de Kenora-Rainy River (M. Reid). Permettez-moi de la précéder de cette observation: comparativement à certains d'entre nous, à quelque 150,000 milles carrés près, il a quand même une circonscription relativement petite.

Je sais qu'il y a 11 districts fédéraux dans le nord de l'Ontario. Nous avons eu le privilège d'entendre cet après-midi les interventions de quatre députés de cette région. Le pointage semble être un député contre les recommandations de la Commission et trois fortement en faveur. Serait-il injuste de demander si en général les autres députés du nord de l'Ontario, dont la plupart siègent malheureusement de l'autre côté de la Chambre, sont vraiment satisfaits des recommandations de la Commission et si les vues du député de Nickel Belt (M^{me} Erola) sont minoritaires?